

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SÉANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de mai à vingt heures et zéro minute, en application du titre III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Muntzenheim.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Serge BASS
Sonia RITZENTHALER
Manu SCHULLER
Caroline FRANCK
Christophe ELCHINGER
Virginie KREMPP
Marc FRIEH
Yann DIBLING

Absente excusée :

Elisabeth WOELFFLE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021
- 3) Informations du Maire
- 4) Demande de subvention au titre de la DETR 2021
- 5) Mise à jour des emplois permanents
- 6) Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie
- 7) Convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 8) Besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité
- 9) Location d'un logement communal
- 10) Informations des commissions et autres
- 11) Informations des organismes intercommunaux et autres
- 12) Divers

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Christophe ELCHINGER est désigné pour assurer cette fonction.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021

Le compte-rendu de la réunion est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

3) Informations du Maire

* Depuis le 12 avril 2021, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :

Urbanisme :

- Accord à la DP de M. ARNOLD Christophe – 7a rue de Colmar – Construction d'une piscine semi-enterrée
- Accord au PC de M. TEKIN Ahmet – Impasse Emile Rebert – Construction d'une maison d'habitation, d'un garage et d'une piscine
- Accord à la DP de Mme BAZIN Lucienne – 16 rue du Cordier – Construction d'une piscine
- Accord au PC de M. COSTEUX Serge – 15 rue de la Carpe – Construction d'un appentis

Ressources humaines :

- Mise à jour de la NBI et du IFSE pour le poste à 35h de secrétaire de mairie suite au changement de grade.
- Modification du temps de travail à 24h du poste d'agent d'accueil.

Numérotation des habitations :

- Attribution du numéro de voirie à Mr OTT Maxime, 30b rue de Colmar

* Autres informations

- Les gens du voyage se sont installés courant semaine 17 sur le terrain près du Syndicat Pôle Ried Brun. Les habitants ont été informés via l'application Infocommune et un mot a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitations rue des Charmes.
- Le dispositif mis en place pour la vaccination des personnes participant aux opérations électorales s'est bien déroulé et tout le monde a répondu à cette demande.
- Une réunion a eu lieu avec Monsieur Prat en Mairie le vendredi 07 mai 2021. Membres présents : Christelle Lehry, Karin Kempf, Jean-Marie Haumesser, Marc Misbach, Yann Dibling, Cindy Lopez et Marc Bouché.

Sont d'abord abordés des points concernant le PLU : points à préciser

- Place de retournement
- Constructions sur limites
- Pergolas, abris de jardin
- Demande d'un agriculteur de création d'un espace réservé secteur est de la rue du Sohlweg
- Puis est abordé le retour de la DDT avec avis défavorable :

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

- Perspectives d'évolution et évaluation des besoins en matière d'habitat :
 - Optimiser la densification en tenant compte des potentialités existantes dans l'emprise urbaine et réduire en conséquence les surfaces d'extension prévues : diminution de la surface de l'extension Nord Est : on passe de 3,5 ha à 1,8 ha
 - Fixer densité prévue par le SCOT sur zone d'extension Krutenau : passer à 30 logements par hectare au lieu de 20.
 - Supprimer réserve foncière située en 2AUa : il est inopportun de classer cette zone en zone agricole car c'est une dent creuse qui est côté nord de la rue des Champs.
 - Perspectives d'évolution et évaluation des besoins en matière d'activités : justifier la surface de 7,9 ha de la zone d'activités : est inclus dans la zone la surface du Garage Fuchs : à la demande de la CCI.
 - Constructibilité en zone agricole : conditions d'aménagement d'hébergements touristiques : suppression de cette possibilité ; délimiter des STECAL secteurs de taille et de capacité limitées pour la construction d'abris de jardins : suppression des abris de jardin.
 - Prise en compte des risques d'inondation.
 - Éviter construction de nouveaux établissements sensibles en Zone UD : plus rien n'est prévu au niveau construction.
 - Limiter le zonage de la zone UD aux seuls espaces bâtis : à débattre
 - Définir des mesures compensatoires visant à réduire, voire supprimer les impacts négatifs du remblai sur l'écoulement et l'expansion des crues en zone UE (crue centennale de l'III) : deux courriers de Madame Ghazarian (Rivières de Haute Alsace) : notamment que les études longues et onéreuses sont de la responsabilité de l'état.

En conclusion : il est prévu de demander une réunion avec la DDT début juin 2021.

Une réunion de la commission d'urbanisme va encore travailler sur le PLU avant la réunion DDT.

- Rencontre avec Monsieur OTT de Colmar Agglomération le 28 avril 2021.

Retour de la DREAL qui a fait une inspection de la déchetterie : mise en demeure

1) Non déclaration de la pratique de collecte des DEEE (Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques) 6 mois de délai de mise en conformité : abandonner cette collecte et dépôt de ces déchets à Horbourg ou Ladhof qui sont équipées

2) Mise sous rétention et gestion des eaux pluviales.

Évacuées par puits perdus, devraient faire l'objet d'un prétraitement sur site : rejet en nappe impossible, nécessité de gros investissements sur site à entreprendre dans le cadre des travaux d'extensions projetés (doublement de la surface). 2 mois de délai de mise en conformité, mais tolérance si projet en cours.

3) Gestion des eaux usées.

Absence d'entretien des unités de filtration et de contrat d'entretien : pas de difficulté particulière. 2 mois de délai de mise en conformité.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

- 4) Mise en conformité du réseau électrique : alimentation du bureau du gardien : pas de difficulté. 2 mois de délai de mise en conformité.
- 5) Détection incendie et maintenance : ne concerne que local gardien : pas de difficulté. 2 mois de délai de mise en conformité.
- 6) Consignes de gestion et procédure de prévention des risques : pas d'affichage et pas d'inventaire dressé des risques : pas de difficulté particulière. 2 mois de délai de mise en conformité.

Dépôts annuels à la déchetterie de Muntzenheim :

	Nombre transports	Tonnage annuel	Pourcentage
Bois	117	209,85	13,64
Boutplas	13	6,424	0,42
Encombrant	34	118,478	7,70
Ferraille	41	68,646	4,46
Gravats	77	424,332	27,58
Incinérable	179	226,366	14,71
Papier	118	75,16	4,88
Végétaux	187	373,684	24,28
Verre	13	35,87	2,33
TOTAL	779	1538,81	

Remerciements

- Remerciements de Monsieur Robert BASS à l'occasion de ses 80 ans

4) Demande de subvention au titre de la DETR 2021

La commune envisage l'acquisition de défibrillateurs pour équiper la salle des fêtes ainsi que l'école élémentaire qui sont des ERP très fréquentés. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a rendu éligible le 15 avril 2021 ce type de projet.

Ces achats entrent donc dans ces critères d'attributions, c'est pourquoi, une demande de subvention par le biais d'un dossier doit être déposée auprès des services de la Préfecture pour bénéficier de ces aides. Le taux attribué est compris entre 20 et 50 %.

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Achats de 2 défibrillateurs	3 684.00	DETR	1 842.00
		FONDS PROPRES	1 842.00
Total dépenses	3 684.00	Total recettes	3 684.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- arrête le plan de financement ;
- sollicite les services de la Préfecture au titre de la DETR 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt de demande de subvention.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

5) Mise à jour des emplois permanents

Monsieur le Maire expose que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à l'emploi créé et que ces pratiques ne répondent pas totalement aux exigences légales, qui imposent à la collectivité de préciser la nature des emplois créés et d'en définir le contenu. La notion d'emploi renvoie en effet aux missions confiées à l'agent alors que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper certains emplois.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en supprimant l'ensemble des postes qui ne sont plus nécessaires et de créer les emplois correspondants afin de les faire correspondre aux exigences légales.

Monsieur le Maire précise que ces créations d'emplois n'emporteront pas recrutement de personnel supplémentaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de créer les emplois ci-dessous :

Service administratif

Métiers	Grades	Durée hebdo de service	Nombres d'emplois	Pourvu ou non pourvu
Secrétaire de mairie	Adjoint admin pl de 1 ^{ère} classe	35 h	1	pourvu non pourvu
	Rédacteur territorial	35 h	1	
Chargé d'accueil - agent de gestion administrative	Adjoint Administratif	24 heures	1	pourvu

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

Service technique

Métiers	Grades	Durée hebdo de service	Nombres d'emplois	Pourvu ou non pourvu
Responsable services techniques	Adjoint technique	35 heures	1	pourvu
Agent technique	Adjoint technique	17,5 heures	1	pourvu
Agent technique	Adjoint technique	26,6 heures	1	pourvu

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

6) Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie

La commune de Muntzenheim ;

Sur rapport de l'autorité territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade de rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la restructuration du service administratif et des responsabilités attribuées au poste ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

Article 1 : À compter du 01^{er} juin 2021, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade de rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé. L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

7) Convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion du Haut-Rhin peut mettre des agents à disposition des collectivités territoriales pour assurer des missions temporaires ;

Considérant que les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission sont financées par l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents,

- de conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à compter du 15 juillet 2021 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-I.1°) pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutive ;
- de fixer le temps de travail de cet agent contractuel à 20/35 hebdomadaire, annualisé ;
- de fixer le traitement de cet agent sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 afférant au grade d'adjoint technique territorial ;
- de faire bénéficier cet agent de la gratification de fin d'année octroyée au personnel ;
- de faire bénéficier cet agent des dispositions du régime indemnitaire institué par la commune (RIFSEEP), Monsieur le Maire se chargeant de la fixation du montant alloué ;
- charge Monsieur le Maire du recrutement de cet agent contractuel ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires au financement de ce poste (article 6218 du budget primitif 2021) de la commune couvrent cette dépense.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

8) Besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutive ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer deux postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer deux postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) pour faire face à un accroissement d'activité sur une période s'étalant de juin à novembre 2021.

Les postes seront rémunérés par référence à un échelon du grade précité.

L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement de deux agents sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouvera confrontée à un besoin de personnel saisonnier. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune

9) Location d'un logement communal

Le logement communal F5 est libre d'occupation. Une annonce a été déposée sur le site internet Leboncoin afin de trouver des familles intéressées.

Après consultation des critères retenus par la commune, le logement a été attribué à Monsieur et Madame ORENBAS Yucel et leurs 3 enfants.

La location a pris effet au 01^{er} mai 2021 pour un montant de 750 € hors charges. Les frais annexes d'eau et d'électricité sont à la charge directe des locataires.

10) Informations des commissions et autres

* Commission urbanisme du 20 avril 2021 retracée par Marc MISBACH :

- M. Concalves Peireira – 11, rue principale – changement fenêtres et porte d'entrée - Avis favorable
- M. Bouchard Romuald – 2, rue du brochet – installation d'une pergola en bois - Avis favorable
- SCI E2D Pfeffen David – 11, rue Joseph de Pauw – construction d'une piscine + abri de jardin + clôture + portail - Avis favorable
- M. Bach Sébastien – 7, rue du seigle – création de 2 pergolas, clôture et 1 portail - Avis défavorable : constructions de + de 20 m², la position du portail supprime l'accès aux places de parking
- M. Kempf Christophe – 32, rue principale – suppression de 3 cheminées - Avis favorable
- M. Schneider Yves – 16, rue du niederfeld – extension d'une maison - Avis favorable
- la commission valide le fait de pouvoir construire des piscines ainsi que des clôtures sur rue dans la zone d'activité.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

- la commission valide les implantations sur limite dans le lotissement des poissons en accord avec le futur PLU.

* Commission communication du 21 avril 2021 retracée par Christelle LEHRY :

1ere partie : Le jury a examiné les dessins suite au concours organisé sur le thème du printemps ouvert aux enfants de 5 à 12 ans. Les prénoms n'étaient pas annotés sur la face du dessin pour permettre au jury de voter sans connaître l'identité des participants.

Les enfants ont tous été récompensés avec un chocolat offert par la commune et les 3 premiers gagnants se sont vus recevoir un bon à la FNAC lors d'une petite cérémonie avant le Conseil Municipal en présence de monsieur Yves Hemedinger, député du Haut-Rhin venu pour l'occasion.

2^{ème} partie : La mise en place du Muntz de Mai.

* Commissions salle des fêtes du 13 avril et du 20 avril 2021 retracées par Serge BASS :

La réunion du 13 avril 2021 portait sur les futurs travaux de remplacement des fenêtres et portes de la salle des fêtes. La société CréaFerm basé à Wolfganzen qui a déposé un devis était présente pour expliquer son devis et faire le point avec les élus.

La réunion du 26 avril portait également sur les futurs travaux de remplacement des fenêtres et portes de la salle des fêtes avec la société Alsace Création Design basée à Muntzenheim qui a également déposé un devis et qui est venue faire le point avec les élus.

Un dossier de DETR a d'ailleurs été déposé dans le cadre de ces travaux pour l'octroi d'une subvention.

* Commission cimetière du 30 avril 2021 retracée par Jean-Marie HAUMESSER et Marc MISBACH :

La conduite d'eau menant vers le cimetière est poreuse sur plus de 100 mètres donc la Colmarienne des Eaux a choisi de couper la conduite pour éviter encore plus de fuites.

La Colmarienne a fourni deux cuves de 300 litres pour permettre d'alimenter le cimetière en eau. L'agent technique effectue le remplissage des cuves régulièrement.

La commission a donc mené une réflexion sur un lieu de forage pour y implanter un puit.

C'est donc le 1^{er} mai 2021 à 15h que des bénévoles ont tenté de trouver de l'eau en creusant à divers endroits. Mais ces tentatives n'ont pas fonctionné. Jean-Marie Haumesser et Marc Misbach remercient encore la présence et l'aide des bénévoles en ce 1^{er} mai 2021, jour férié.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

11) Informations des organismes intercommunaux et autres

- Manuel Schuller a participé à la réunion du Comité Syndical des Brigades Vertes qui a eu lieu le 14 avril 2021 à Wittenheim. Les informations sont les suivantes :

- Le Syndicat des Brigades Vertes est une spécificité Haut-Rhinoise qu'envie le Bas-Rhin qui aimerait s'associer avec le Haut-Rhin.
- Il y a actuellement 58 gardes champêtres dont chacun a sa spécificité.
- Le budget atteint les 4 millions d'euros,

- Jean-Marie Haumesser a participé à la réunion du Comité Syndical d'Électricité qui a eu lieu le 20 avril 2021 à Saint-Louis. Les informations sont les suivantes :

- Le Syndicat a beaucoup de particularités dans ses fonctions.
- Il est possible d'avoir des aides pour le passage de l'éclairage public en LED – 50 % sur une base de 500 € maximum à hauteur de 25 000 €. Un dossier de subvention a déjà été déposé auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR et sera déposé au Syndicat d'Électricité pour la participation financière. Cindy Lopez s'est déjà entretenue avec le service concerné.

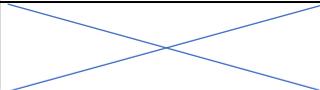
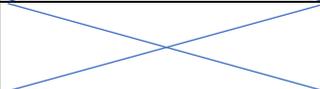
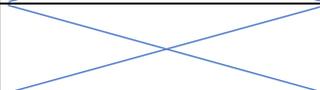
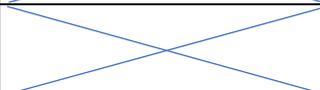
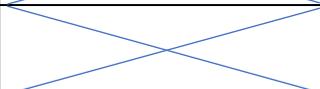
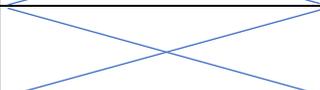
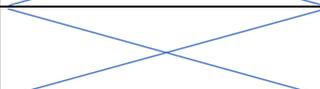
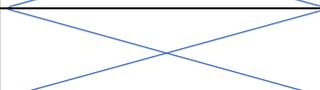
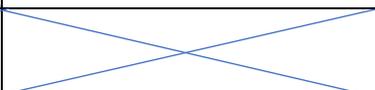
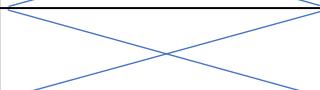
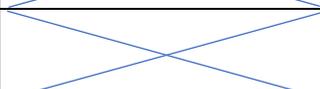
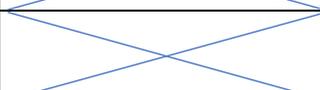
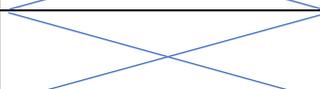
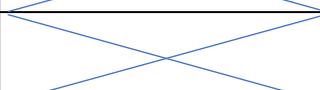
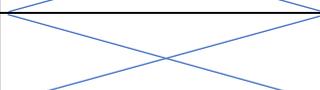
12) Divers

- Brigitte Obrecht demande où en sont les travaux de la piste cyclable. Monsieur le Maire confirme que c'est bien terminé depuis ce jour lundi 10 mai 2021. Cindy Lopez s'est entretenue avec la personne en charge des travaux qui a annoncé la fin des travaux et donc la réouverture de la piste avec un peu d'avance. Il est précisé qu'il semble que la montée de la piste cyclable côté Ried Brun refaite lors des travaux est difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite car trop pentue.

- Yann Dibling demande à Jean-Marie Haumesser de prévoir une commission voirie pour l'aire de jeux du lotissement des Céréales car il devient urgent d'agir face aux dégâts qui continuent de s'amplifier dans et autour de cette aire de jeux.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22h00.

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 10 MAI 2021**

Nom Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Marc BOUCHÉ	Maire		
Jean-Marie HAUMESSER	Adjoint		
Christelle LEHRY	Adjointe		
Marc MISBACH	Adjoint		
Karin KEMPF	Adjointe		
Brigitte OBRECHT	Conseillère municipale		
Serge BASS	Conseiller municipal		
Elisabeth WOELFFLE	Conseillère municipale		
Manu SCHULLER	Conseiller municipal		
Marc FRIEH	Conseiller municipal		
Christophe ELCHINGER	Conseiller municipal		
Yann DIBLING	Conseiller municipal		
Sonia RITZENTHALER	Conseillère municipale		
Caroline FRANK	Conseillère municipale		
Virginie KREMPP	Conseillère municipale	